



L'opération Tassergal

Pendant près de deux mois (octobre-novembre), une opération majeure de lutte contre la pêche illicite a été menée en Guyane dans le cadre de l'action de l'État en mer.

Avec le déroutement de 9 tapouilles brésiliennes et de 4 tapouilles surinamiennes, le placement en détention de 12 marins brésiliens pour des faits de violences commises avec armes et la saisie ou destruction de 50 km de filet, le bilan de cette opération est conforme aux attentes des autorités.

L'objectif consistait à restaurer la souveraineté de l'État français régulièrement mise à mal par les agissements de contrevenants opérant en toute impunité le long de la frontière brésilienne et jusqu'à 20 nautiques à l'intérieur des eaux françaises.

Tout au long de ces dernières années, les acteurs de l'AEM en Guyane ont lutté

avec résolution contre la pêche illicite et sont parvenus à repousser hors de la ZEE les contrevenants traditionnels, coréens et vénézuéliens, dont certains ont été condamnés à de lourdes et dissuasives peines d'amendes par la justice. Seules ont subsisté des incursions régulières de pêcheurs illicites le long des frontières du Surinam et du Brésil.

La situation du côté Brésil est devenue de plus en plus préoccupante au fil du temps. Les premières violences sont apparues fin 2005 avec une escalade progressive jusqu'à l'été 2006 et la blessure par balles d'un marin. Depuis lors, afin de conserver au problème toute la relativité qui convient, il a été entrepris de dissuader les contrevenants de pêcher dans nos eaux par des voies alternatives ne privilégiant pas uniquement l'emploi de la force : patrouilles conjointes avec la marine brésilienne, opérations coordonnées inter-administrations, rapprochement avec le parquet de Cayenne afin de permettre une meilleure répression des délits, relevage des filets...

Ces modes opératoires ont un temps suscité l'espoir que la situation allait s'apaiser, or il n'en a rien été. Les contrevenants ont poursuivi leurs actions illégales avec des comportements de plus en plus irrationnels et agressifs (jets de projectiles, machettes brandies, frondes, menaces, regroupements de tapouilles...) dans le but de refuser coûte que coûte l'accès à bord de leurs navires.

Cette situation préoccupante a incité le préfet de la région Guyane, délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer, à proposer au Premier ministre de réaliser une opération d'envergure avec les objectifs précis suivants :

- intercepter les contrevenants (en priorité ceux préalablement identifiés et ciblés pour leurs comportements agressifs) ;
- dérouter les navires et les équipages vers Cayenne ;
- poursuivre en justice les auteurs d'actes délictueux.

À l'issue d'un important travail de conception effectué, tant localement avec les administrations concernées et le parquet de Cayenne étroitement impliqué, qu'au niveau central avec le secrétaire général à la mer (SG/MER) et les représentants des ministères concernés, le premier ministre a approuvé le déclenchement de l'opération baptisée « Tassergal » (nom d'un poisson aux mâchoires acérées présent dans les eaux de Guyane) mettant en œuvre de nombreuses administrations : défense, justice, intérieur, écologie et développement durable.

Plusieurs actions ont été déclenchées contre des pêcheurs surpris en flagrant délit de pêche illicite. Certains ont tenté de résister très vivement aux équipes d'intervention en opposant des postures particulièrement violentes qui ont nécessité des réponses adaptées pour intervenir chaque fois avec le niveau minimal de force nécessaire.

L'état final recherché qui consistait à mettre un terme au sentiment d'impunité des pêcheurs brésiliens en infraction en permettant les déroutements des contrevenants et la présentation aux autorités judiciaires des marins auteurs de délits commis à l'encontre des agents de l'État a été pleinement atteint.

Capitaine de vaisseau Jean-Claude Barrère
Assistant du délégué du gouvernement pour l'action de l'État en mer
Commandant la zone maritime Guyane